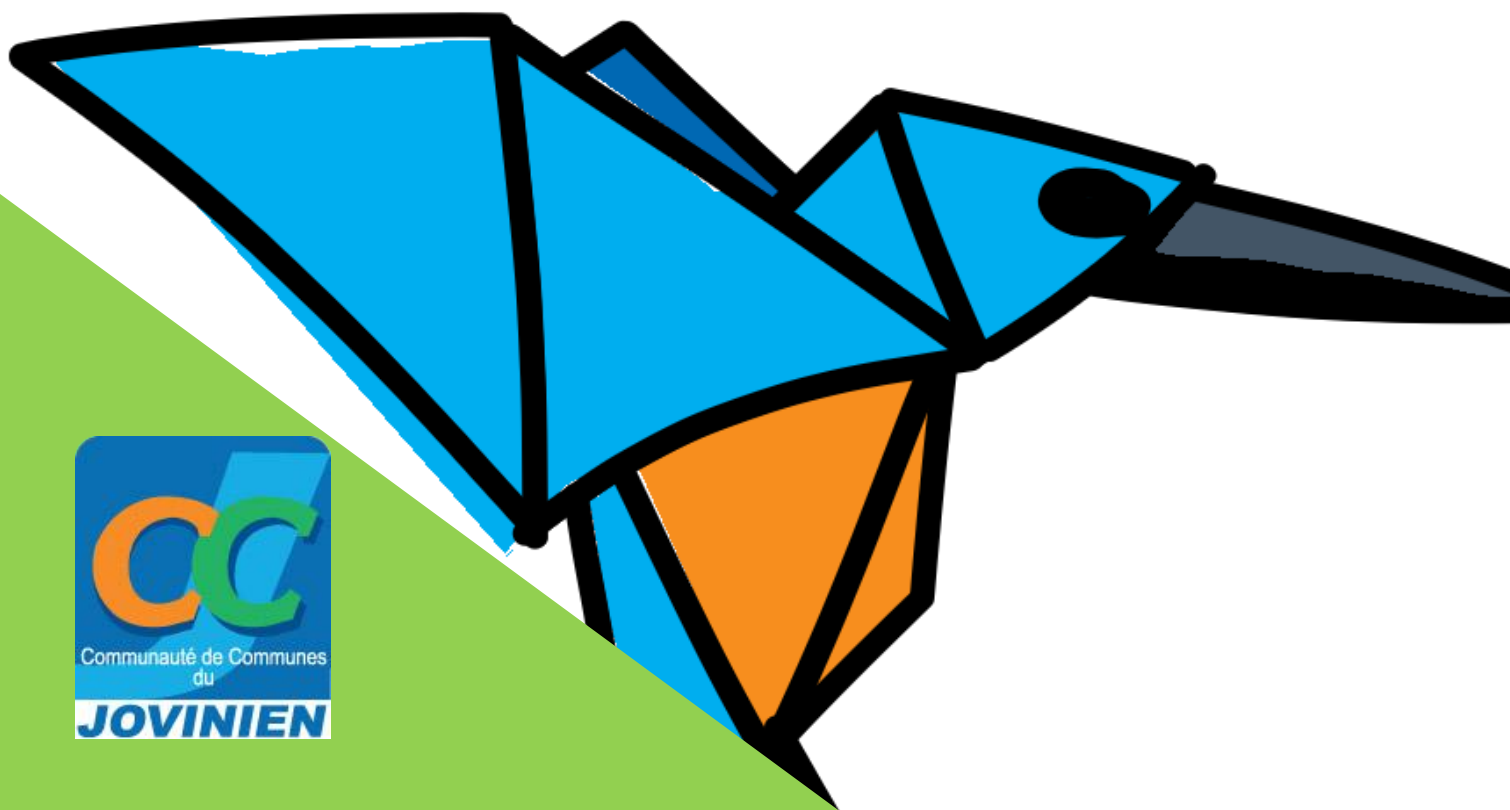


# Rapport d'orientations budgétaires 2025



Communauté de communes  
du Jovinién  
Conseil communautaire  
du 18 février 2025

## Introduction

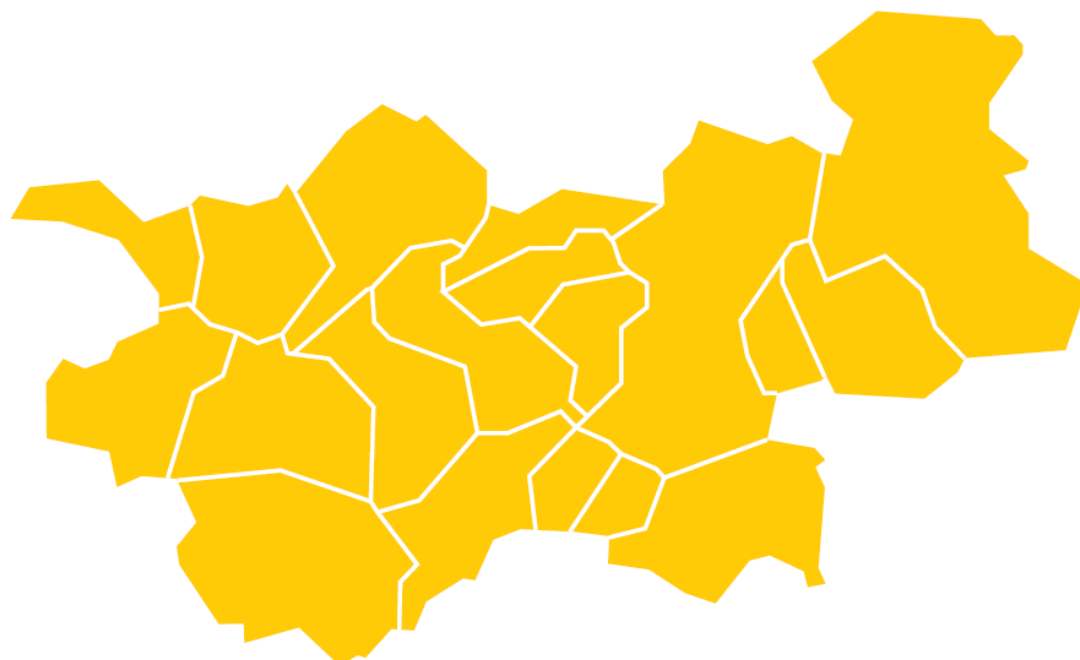
Depuis 2020, notre intercommunalité a pris une nouvelle dimension, conscients qu'aucune de nos 19 communes de la Communauté de Communes du Jovinien ne pourrait, seule, relever les défis de notre époque.

En 2025 encore, nous sommes résolus à renforcer l'attractivité de notre territoire, à consolider ses services publics et à accompagner, au plus près de chacun, les transitions indispensables à son développement.

Ce document retrace les orientations budgétaires qui guideront un développement maîtrisé et équilibré, au bénéfice de toutes les communes du Jovinien.

Le président,  
Nicolas SORET





## **PARTIE 1 : LES AMBITIONS ET LES ACTIONS 2025**

En 2025, la Communauté de Communes du Jovinien va continuer sa politique en faveur de la transition énergétique et écologique, en lien avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie « climat » irrigue toutes les politiques publiques de la collectivité, de la gestion des déchets, au fonctionnement des services, de la mobilité jusqu'aux actions en faveur de l'attractivité du territoire du Jovinien. Les différentes démarches permettront de devenir une collectivité éco-exemplaire.

Pour pérenniser toutes les actions engagées et assumer pleinement les compétences, notamment en matière de voirie et de gestion des bâtiments, l'accent est mis sur une saine gestion financière.

## 1. DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

### A. DES ACTIONS REpondant AUX ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE ET BIODIVERSITE

#### LE PROGRAMME « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE »

Le programme « Territoire engagé pour la transition écologique », en partenariat avec l'ADEME, vise à accompagner la communauté de communes du Jovinien pour faciliter la transversalité et la mise en visibilité des actions qu'elle porte, qu'elle fédère ou qu'elle soutient. L'année 2025 verra une accélération de la mise en place d'actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Fin 2024, la demande de labellisation 1ère étoile formulée par la communauté de communes a été validée par l'ADEME pour le volet climat-air-énergie du parcours de progression dans lequel nous nous sommes engagés. Nous nous mettons désormais en route pour décrocher une deuxième étoile qui viendra reconnaître la qualité des actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de notre territoire.



#### AMENAGER LE TERRITOIRE EN PRENANT EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif est de faire de la biodiversité un atout du Jovinien, par une meilleure connaissance des richesses locales, pour mieux les préserver et les valoriser, auprès des habitants.

Un travail sur les continuités écologiques est en cours afin d'intégrer les trames vertes et bleues ainsi que les milieux humides dans le PLUi, notamment à partir des réservoirs de biodiversité et des éléments de paysages (forêts, pelouse sèche, culture & haie, cours d'eau et milieux humides).

---

Un accompagnement du Cerema sur la priorisation des thématiques et des actions est en cours à l'échelle de la CCJ pour mieux répondre aux besoins et enjeux des communes de l'intercommunalité (inventaires, guides des bonnes pratiques, ...).

Des évènements seront programmés (semaine de la biodiversité, semaine sol vivant, mois de la haie) pour valoriser des acteurs (partenaires, communes, établissements scolaires) à travers leurs projets et le patrimoine naturel existant, et améliorer la connaissance et mobiliser.



Le service environnement de la communauté de communes contribue également très fortement à cette transition grâce à ses actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets sur notre territoire. Tri à la source des biodéchets, prévention, filières de réemploi, sont autant de démarches qui permettront de réduire le volume de déchets à enfouir.

Enfin, la communauté de communes est engagée avec trois autres EPCI du Nord de l'Yonne (Gâtinais en Bourgogne, Yonne Nord et Vanne et Pays d'Othe) dans un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME ainsi que dans une démarche de Plan Alimentaire Territorial (PAT) afin de renforcer et pérenniser nos politiques de transition dans leur globalité.

## **ORGANISER LES MOBILITES DURABLES SUR LE TERRITOIRE**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de mobilité, la communauté de communes a initié plusieurs actions d'ordre stratégique mais également opérationnel. Ainsi, l'élaboration d'un schéma de mobilité simplifié vient d'être engagé pour doter le territoire d'un cadre à décliner au cours des prochaines années. Les différents services de mobilité existants y trouveront naturellement leur place aux côtés de nouvelles formes à composer afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du Jovinien.

Dans le bouquet de services actuel et les inscriptions budgétaires 2025 figurent déjà la plateforme de mobilité santé seniors, l'expérimentation de la ligne auto-stop sécurisée de la gare de Joigny à l'aire de co-voiturage de Sépeaux-Saint-Romain et le renouvellement de l'expérimentation avec *Ville à joie* sur les communes de Cudot, Saint-Martin-d'Ordon et Sépeaux-Saint-Romain.

La P'tite navette et son intégration dans le système d'information multimodal Mobigo de la Région Bourgogne Franche-Comté permettra aux usagers de calculer leurs itinéraires.

Notons qu'un groupe de travail d'élus de la CCJ permettra d'avancer sur ces sujets. Une articulation sera établie avec les services du PETR du Nord de l'Yonne qui prévoit l'élaboration d'un schéma directeur cyclable et un travail avec les principales entreprises de son périmètre concernant les habitudes et problématiques de mobilité de leurs salariées.

## B. DES ACTIONS REpondant AUX ENJEUX D'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation inutile, le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Une politique d'achat responsable et de sobriété a été engagée en 2024 par la collectivité en lien avec le service de la commande publique. L'achat public intègre cet aspect par l'insertion de clauses environnementales (de même que les clauses d'insertion sociale pour favoriser l'emploi) ainsi que par les logiques de mutualisation ou d'achats groupés.

Un travail sera notamment fait sur la restauration collective ou les fournitures administratives avec des cahiers des charges à proposer aux communes de la CCJ volontaires.

Au sein des services de l'intercommunalité, un autre objectif vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et des matières. Un groupement de commande CCJ/Ville de Joigny depuis décembre 2023 sur les copieurs (utilisation et maintenance) a permis de réduire drastiquement le parc des matériels avec l'utilisation de paramètres par défaut plus économique (recto-verso, noir et blanc). Cette action va de pair avec une politique de dématérialisation des bulletins de paie et de la gestion de congés, ainsi que du passage des titres restaurants en solution dématérialisée.

L'allongement de la durée d'usage des matériels grâce au réemploi, la préparation et la réutilisation est également un objectif. La vente de composteurs d'occasion permet aussi de prendre en compte l'impact social et d'allonger la durée de vie de ceux-ci.

Un travail est également mené pour réduire et valoriser les déchets, produits sur le territoire, pour optimiser la collecte et la valorisation par le biais des différentes filières conventionnées. Ce travail de recherche d'efficience va cibler tout particulièrement les déchets allant dans la benne dite « tout venant » qui représente un coût conséquent pour la collectivité. Cette benne ne doit en effet accueillir que ce qui ne peut trouver aucun débouché de recyclage ou de réutilisation, un travail fin d'orientation et de conseil aux usagers des déchèteries est réalisé par nos équipes.

Le tri à la source de la gestion des biodéchets, la mise en place d'une diversité de services pour réduire et valoriser les déchets, la conduite de projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) et d'écoconception en lien avec les entreprises de notre territoire sont autant d'exemples d'actions que nous menons pour avancer et progresser sans cesse sur le sujet crucial des déchets.

---

## LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

### ŒUVRER POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET PROMOUVOIR SON IMAGE

Afin de dynamiser l'économie locale, une étude de faisabilité sera menée pour l'implantation d'une Zone d'Activité Économique (ZAE) à Sépeaux-Saint-Romain, en évaluant les besoins des entreprises et les perspectives de rentabilité. La participation à divers salons professionnels (immobilier, industrie) permettra de prospecter de nouveaux investisseurs et porteurs de projets. De plus, la promotion du territoire sera renforcée par des outils spécifiques comme des fiches détaillant les terrains et bâtiments disponibles, des kakemonos et des supports de communication illustrant les données économiques et démographiques du Jovinien. Une action ciblée auprès des professionnels de santé est également prévue avec par exemple la participation à des salons spécialisés et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « cabine de téléconsultation », visant à améliorer l'accès aux soins grâce à un équipement connecté.

### ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES

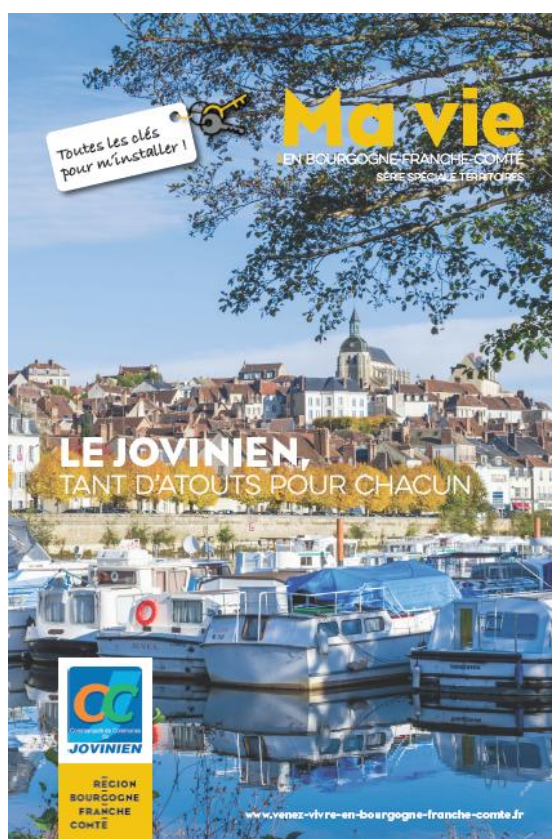
Le travail d'accompagnement des entreprises locales sera poursuivi à travers un soutien administratif pour les démarches réglementaires et un accompagnement dans l'obtention d'aides financières. Les dispositifs Territoires d'Industrie, COT et PCAET seront mobilisés pour encourager l'investissement dans des unités de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets industriels. La transition énergétique sera également favorisée en poursuivant les réflexions sur l'autoconsommation avec les entreprises locales, notamment via des projets pilotes pour développer des unités de production d'énergie photovoltaïque et alimenter nos bâtiments publics grâce à de l'énergie produite localement et de manière durable. Le choix de la collectivité est de favoriser le développement des parcs prenant place sur du foncier « dégradé » comme des anciennes friches industrielles ou décharges publiques ou des surfaces déjà urbanisée comme les parkings.

### COLLABORER AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES ET ANIMER LE RESEAU DES ENTREPRISES

Afin de valoriser le tissu économique local, une soirée des entreprises sera reconduite en 2025 avec une remise de prix valorisant les commerçants, artisans et industriels du territoire avec par exemple, les catégories suivantes : la transition écologique, l'ancrage territorial, le rayonnement économique et un prix coup de cœur. Un club des entreprises sera mis en place afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques sur des thématiques comme la mobilité des salariés, la mutualisation des formations, la gestion des déchets et de l'énergie. La poursuite de la collaboration avec la BGE, via la Délégation de Service Public garantira l'animation et le bon remplissage de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises que nous avons à Joigny, près de la gare. Par ailleurs, le soutien aux acteurs engagés pour l'accès à l'emploi se traduira par le financement d'une permanence de la Mission Locale du Jovinien à Joigny et Saint-Julien-du-Sault, l'organisation d'un forum de l'emploi, l'octroi d'une subvention à l'École de la 2<sup>e</sup> Chance et le maintien du financement de la plateforme Mobil'éco (solutions de transport aux demandeurs d'emploi).

## MENER UNE DEMARCHE D'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Comme maintenant depuis plusieurs années, une journée d'accueil des nouveaux habitants sera organisée (visite guidée du territoire, remise d'un kit d'accueil comprenant des informations sur les services et des gratuités d'accès à certaines infrastructures locales - piscine, abonnement médiathèque, places de spectacle, pot de bienvenue). Un accompagnement personnalisé sera proposé aux potentiels nouveaux habitants pour les aider dans leurs démarches liées à la recherche de logement, d'emploi, à l'inscription scolaire des enfants et aux activités de loisirs. Enfin, des outils de communication seront développés, tels qu'un guide « Le Jovinien en 48h » ou encore un document « J'emménage - Mes démarches » pour faciliter l'installation du nouvel habitant.



### C. LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LES TRAVAUX

La communauté de communes accompagne financièrement ses communes membres pour la rénovation et la valorisation du patrimoine naturel et bâti présent sur le territoire. En cohérence avec les actions en faveur de la biodiversité et de la transition écologique, le règlement a été élargi pour concerner davantage d'éléments.

L'enveloppe budgétaire concernant les travaux de voirie constitue aussi une dépense importante pour la collectivité et d'intérêt pour les communes membres. Le montant total des travaux doit ainsi être fixé précisément pour calibrer le budget.



Parmi les équipements, la piscine utilisée par les habitants du jovinien, ainsi que par les habitants des territoires limitrophes, nécessite des travaux. Il conviendra d'arbitrer les différents scénarios de travaux pour définir une vision pluriannuelle de la consommation des crédits budgétaires.



---

## CONTINUER A OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

Reconnue par la qualité de leurs services, le relais petite enfance et la micro-crèche de la communauté de communes vont continuer d'offrir d'excellentes conditions d'accueil aux familles et aux assistantes maternelles.

La Maison de l'Habitat du Jovinien est également un lieu bien identifié et un service public apprécié par les usagers. Le personnel de la Maison de l'Habitat travaille en lien constant avec les communes de l'intercommunalité pour répondre à leur problématique.



### LA MAISON DE L'HABITAT du Jovinien

Le service commun de l'urbanisme a vu la commune de Saint-Julien-du-Sault rejoindre son périmètre d'intervention en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme. Le service a développé l'usage de la dématérialisation des procédures afin d'accélérer le délai d'instruction et répondre ainsi aux attentes des usagers. Depuis le mois de juillet 2024, le service gère désormais la compétence relative au pouvoir de police de publicité extérieure pour 15 des 19 communes de notre territoire.

En 2025, des frais d'enquêtes publiques sont prévus pour faire évoluer le PLUi (modification n°2 et révisions allégées).

La présence du numérique étant de plus en plus prégnante dans l'organisation des services, différentes actions de formation sont prévues durant l'année 2025 pour développer le travail collaboratif avec les différents outils dont les services sont dotés. Aussi, différentes chartes permettront d'accompagner les services dans l'utilisation du numérique (politique de l'usage du numérique, charte de la données et charte de l'intelligence artificielle).

Enfin, à la suite de l'audit en matière de cybersécurité, les services continuent leurs efforts pour augmenter le niveau de sécurité de leurs outils et usages informatiques.

## D. LES PRINCIPAUX CHIFFRES POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### BUDGET PRINCIPAL

Concernant l'aide au petit patrimoine versée aux communes de l'intercommunalité, un montant de 80 K€ est proposé. Pour la signalétique, 15 K€ et pour le balisage des chemins de randonnées, 10K€.

En matière de travaux de voirie, les enveloppes se décomposeraient comme suit : 160 K€ en fonctionnement, 1,4 M€ en investissement.

En matière d'habitat, un montant de 272 K€ est envisagé pour les aides aux travaux (56 K€ pour les travaux Programme d'Intérêt Général (PIG), 91 K€ pour les travaux OPAH-RU, 25 K€ pour le fonds façade Fondation du patrimoine, 20 K€ pour le fonds façade commission habitat et 80 K€ via les autres projets arbitrés en commission habitat.

Les principaux travaux sur les bâtiments de l'intercommunalité sont les suivants :

- Bâtiment n°38 :
  - o 15K€ en travaux d'entretien
  - o 65 K€ en investissement (15K€ sur l'organigramme des clés, 10 K€ de travaux VMC aux sanitaires de la zone centrale du bâtiment, 35 K€ pour l'installation d'une vidéoprotection).
- Pépinière :
  - o 16 K€ pour une alarme intrusion et 15 K€ pour un contrôle d'accès et visio
- Bâtiment n°18 :
  - o 7 K€ pour l'installation d'une vidéoprotection
- Bâtiment dentistes
  - o 5 K€ pour la climatisation du local de stérilisation

## **BUDGET ANNEXE DECHETS**

La grille tarifaire de la redevance reste inchangée à la suite de la délibération tarifaire de décembre 2024. L'acquisition d'un camion benne est à envisager pour 280 K€ (l'acquisition de cette benne initialement prévue au budget 2024 est finalement à envisager sur 2025).

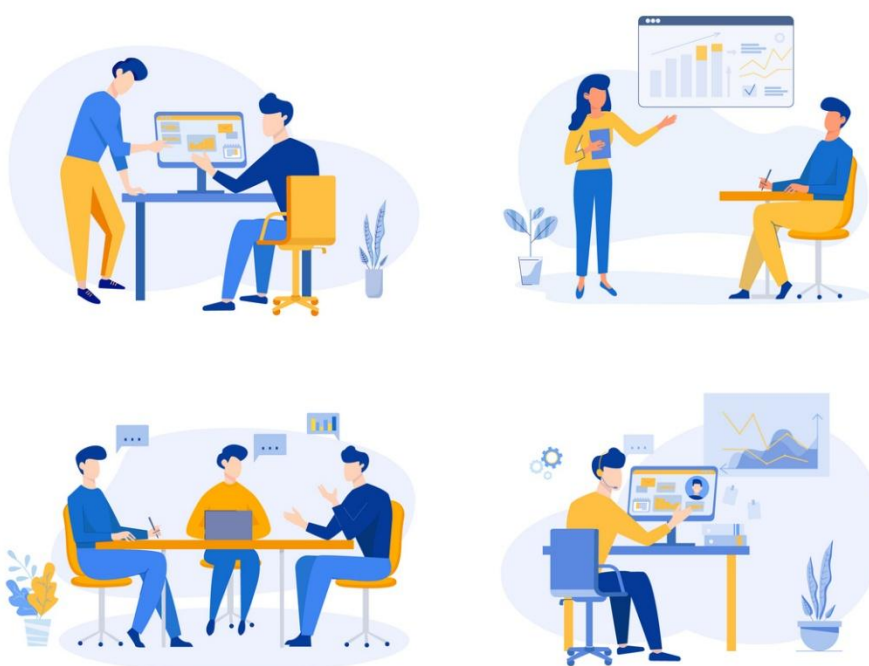
## **BUDGET ANNEXE PISCINE**

La poursuite des travaux sur la centrale de traitement de l'air est prévue pour 93 K€. Des travaux de couverture sont envisagés pour solutionner les risques de fuite. Un travail est en cours pour évaluer les travaux nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires.

## **BUDGET ANNEXE ZAE**

La réflexion principale porte sur l'implantation d'une Zone d'Activité Économique (ZAE) à Sépeaux-Saint-Romain.

Par ailleurs, il est prévu de continuer les travaux de voirie (130 K€) et d'effectuer du marquage au sol et la pose de panneaux dans les zones d'activités pour un montant de 25 K€.



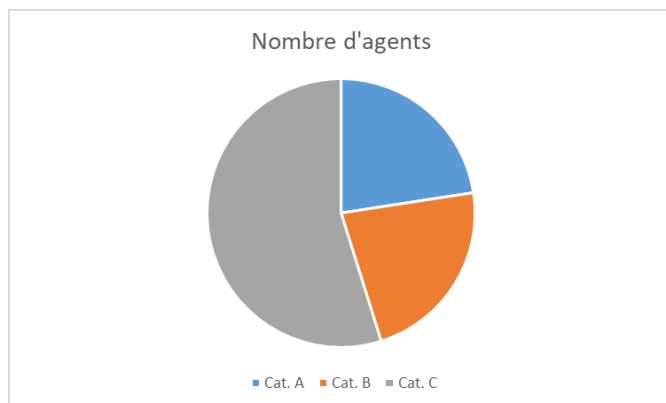
## **PARTIE 2 : NOS RESSOURCES HUMAINES**

La communauté de communes du Jovinien porte le service mutualisé CCJ/Ville de Joigny ainsi que des postes pour le PETR Nord de l'Yonne et des postes de chargé de mission sur différents projets en partenariat avec les EPCI partenaires.

Les ressources humaines sont clés pour la réussite des différents projets de l'intercommunalité.

## 1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

En 2024, les effectifs sont composés de 32 agents titulaires et 30 agents contractuels sur emplois permanents. La moyenne d'âge est de 45 ans au 31 décembre 2024.



Les effectifs, titulaires et contractuels sur emplois permanents sont composés de 14 agents en catégorie A, 14 en catégorie B et 34 en catégorie C.

35 femmes et 27 hommes occupent les 62 postes de la collectivité.

Certains agents travaillent au-delà du temps de travail réglementaire de 35 heures : ils bénéficient du dispositif des RTT.

## 2. MASSE SALARIALE ET EVOLUTIONS

Les principales mesures réglementaires depuis 2022 pour la communauté de communes, non compensées par l'Etat, sont les suivantes :

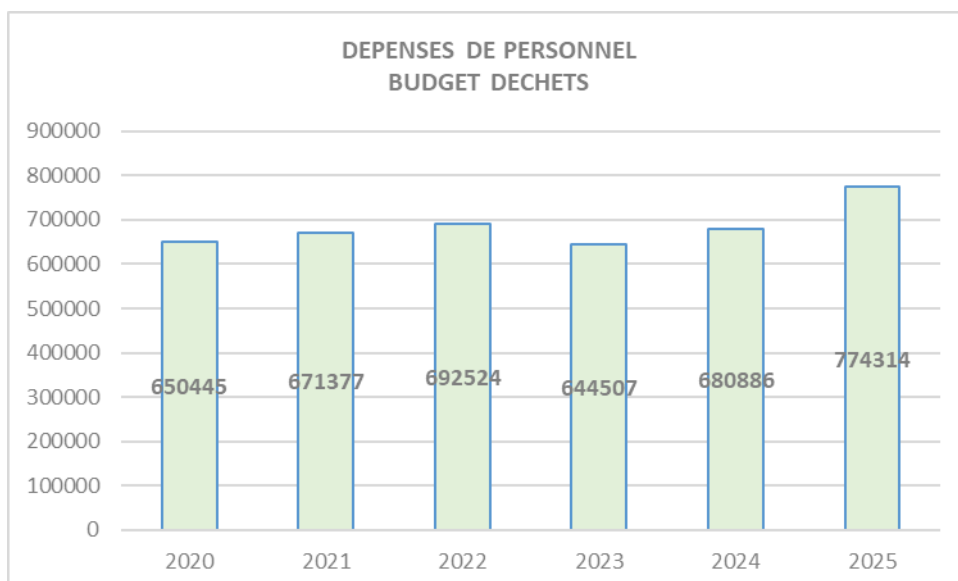
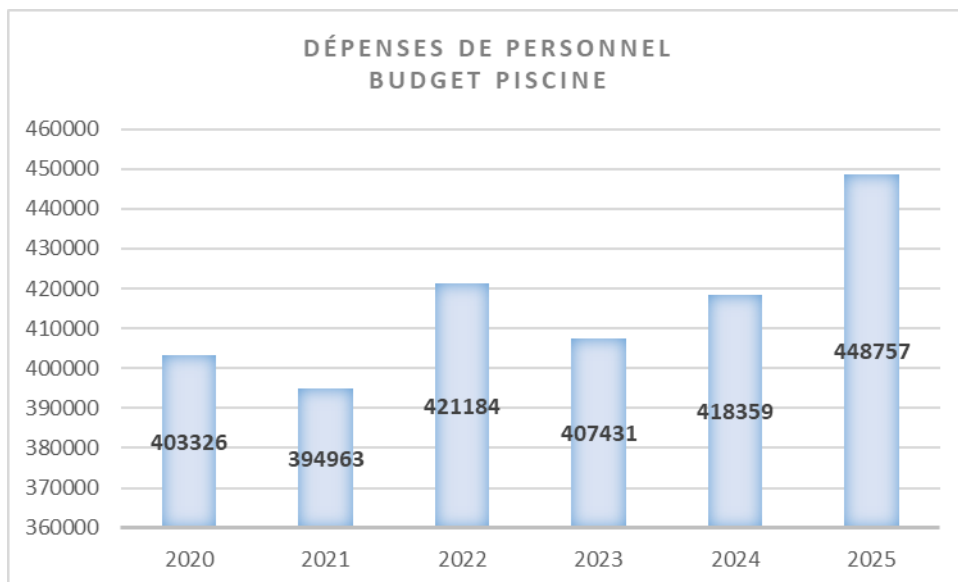
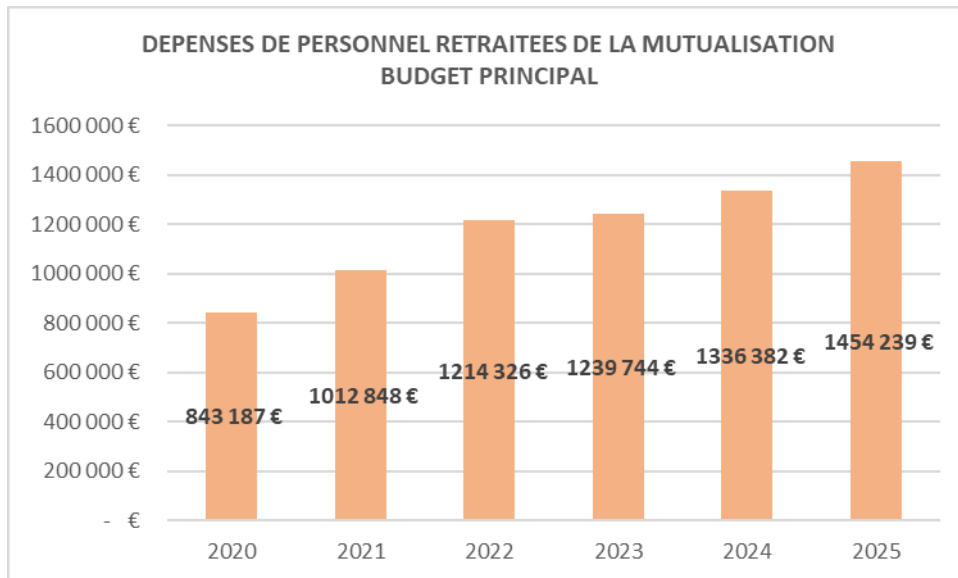
- Hausse du point d'indice en juillet 2022 à hauteur de 3,5 %
- Hausse du point d'indice en juillet 2023 à hauteur de 1,5 %
- 5 points d'indice supplémentaires sur les grilles statutaires
- Les hausses successives du SMIC qui sont répercutés sur les premiers échelons des grilles des agents de catégorie C et B. De 2020 à 2024, le SMIC a augmenté de 14,7 %.

La communauté de communes du Jovinien porte le service mutualisé CCJ/Ville de Joigny qui concernent le service de la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction des finances et le service juridique et de la commande publique.

La CCJ porte également des emplois du PETR Nord de l'Yonne qui lui sont remboursés par ce dernier (ainsi que des frais forfaitisés de gestion et d'occupation de locaux). Des dépenses de personnel sur les projets COT et PAT sont également portées par la communauté de communes et remboursées par les autres intercommunalités partenaires (Gatinais en Bourgogne, Yonne Nord et Vanne et Pays d'Othe).

De plus, la CCJ reçoit des financements pour certains postes, essentiellement liés aux projets COT et PAT. En 2024, un montant de 134 693,19 € a été encaissé. Dans la même logique, le PETR et les intercommunalités partenaires remboursent les montants qui leur incombent, au réel pour le PETR et selon la clé de répartition convenue par convention pour les autres cas.

Dans le graphique suivant, représentant l'évolution des dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 dédié aux dépenses de personnel, le montant de ces subventions ou refacturations n'est pas déduite. Il intègre les remboursements de la ville de Joigny au titre de la mutualisation (la part remboursée par la ville de Joigny est d'environ 73% pour les services support et 50% pour le service de la Direction générale).



Note : chiffres 2020 à 2023 : comptes annuels ; chiffres 2024 : provisoires dans l'attente de la clôture ; chiffres 2025 : projet de budget en cours d'élaboration

---

Une partie de l'augmentation des charges de personnel s'explique par le projet de loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 avec la révision du taux de la cotisation patronale de la CNRACL, ainsi que par les dépenses afférentes à la prévoyance et aux titres déjeuners.

**Budget principal :**

- Hausse de 3 points de la cotisation CNRACL : 17,9 K€
  - Hausse de la participation employeur pour les titres déjeuners : 15,8 K€ €
  - Participation à la prévoyance : 3 K€
  - Paiement CET (compte épargne temps) : 10,5 K€
- Soit un total de 53,1 K€

**Budget Piscine :**

- Hausse de 3 points de la CNRACL : 5,3 K€
  - Hausse de la participation employeur pour les titres déjeuners : 4,5 K€
  - Participation à la prévoyance : 1 K€
- Soit un total de 12,5 K€

**Budget Déchets**

- Hausse de 3 points de la CNRACL : 5,7 K€
  - Hausse de la participation employeur pour les titres déjeuners : 7 K€
  - Participation à la prévoyance : 1,3 K€
  - Un poste pris en charge : 28 K€
- Soit un total de 43,9 K€

L'assurance du personnel va également subir une hausse de 8,7 K€.

### **3. DES DISPOSITIFS RENFORCES POUR FAVORISER LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS**

#### **LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA COUVERTURE PREVOYANCE ET SANTE**

La réglementation impose aux collectivités territoriales de participer financièrement aux cotisations payées par ses agents en matière de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et en matière de complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La communauté de communes du Jovinien participe déjà à la complémentaire santé de ses agents depuis le 28 juillet 2023 (délibération n°2013-11) pour autant que le contrat souscrit soit labellisé. Le montant de la participation employeur est de 170 € par an pour les agents en catégorie A, 180 € pour les agents en catégorie B et 200 € pour les agents en catégorie C, auquel s'ajoute 2 € par mois par enfant à charge. Cela représente un montant de 5 670 € pour 31 agents sur l'année 2024.

La délibération n°2024-92 du 30 septembre 2024 fixe le montant de la participation financière en prévoyance à 7 € par mois par agent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le contrat de prévoyance souscrit dans le cadre du marché du Centre de gestion de l'Yonne concerne le maintien de salaire lors du passage à demi-traitement et les cas d'invalidité.

#### **LES CHEQUES DEJEUNERS**

La valeur faciale du ticket était de 4 € en 2024. Son coût est partagé à part égale entre la collectivité et les agents qui en bénéficient. En 2024, la part de la collectivité s'élevait à 21 312 €.

Dès le 1er janvier 2025, la valeur faciale du titre de restaurant est d'un montant de 6€, avec une participation employeur toujours fixée à 50%.

Les cartes physiques et dématérialisées ont remplacé les tickets papiers.



## **LE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

La collectivité est adhérente du CNAS pour tout le personnel titulaire et contractuel sur emploi permanent et en activité, ainsi que les agents recrutés en emploi aidé sur temps complet.

En 2024, le coût de cette adhésion s'est élevé à 11 067 €.

Dressons le bilan au 31 décembre 2024 sur les prestations du CNAS en faveur des agents de la CCJ. Le montant total des prestations demandées par les agents s'élève à 8 484,21 €. L'aide apportée par le CNAS sur certaines prestations est de 2 097,51 €, soit un total de retour de 10 581,72 €.

Cela a concerné 36 agents de la collectivité (70,59% des inscrits).

Le taux d'utilisation de la cotisation annuelle est de 95,6%.

## **LA SUBVENTION A L'AMICALE DES TERRITORIAUX DU JOVINIEN**

Chaque année, la CCJ apporte une subvention à l'amicale des territoriaux du Joviniens qui œuvre pour les activités et les loisirs au bénéfice du personnel en activité et des retraités et permet d'obtenir auprès des commerçants icaunais, des avantages que ne peut offrir le CNAS.

L'amicale c'est aussi l'organisation d'une sortie et goûter pour les enfants du personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année. C'est le repas de fin d'année pour l'ensemble du personnel du Joviniens, mais également des sorties et séjours proposés durant l'année.

La subvention versée au titre de l'année 2024 a été de 7 742 €.

## **4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Des 62 agents titulaires et contractuels sur emplois permanents, 18 ont bénéficié d'une formation professionnelle, soit par le CNFPT, soit par des organismes extérieurs.

650 heures de formation ont été dispensées (16 femmes et 2 hommes).

## **5. UNE FONCTION RH NUMERISEE**

Les agents de la collectivité bénéficient d'un portail métier sur lequel ils peuvent obtenir leurs bulletins de paye et gérer leurs congés. Ce portail est source d'efficacité pour la gestion des ressources humaines et permet d'améliorer notamment la gestion des congés.



## **PARTIE 3 : NOS RESSOURCES FINANCIERES**

Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation, notamment en matière d'énergie. Toutefois, ce cycle inflationniste décélère au niveau mondial. Les collectivités territoriales abordent l'année 2025 dans l'incertitude des décisions du Gouvernement en matière de finances publiques. En effet, après la censure du Gouvernement Barnier le 4 décembre 2024, il n'était plus possible au Parlement de terminer l'examen et d'adopter définitivement le projet de loi de finances 2025 pour une promulgation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale a rejeté la motion de censure déposée le 3 février, le projet de loi de finances pour 2025 est considéré comme adopté, en application de l'article 49.3 de la Constitution.

## 1. UN CONTEXTE POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE MENAÇANT LES FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

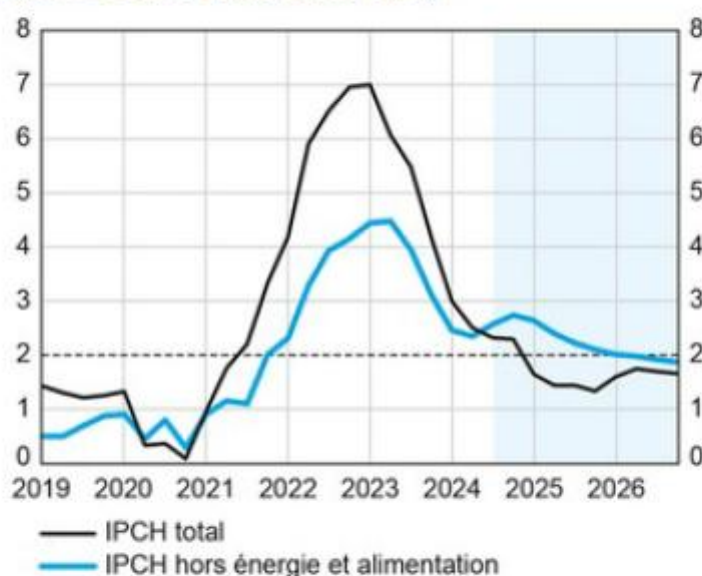
Les collectivités territoriales abordent l'année 2025 prises en étau. Alors même que l'urgence climatique et les défis sociaux-démographiques enjoignent à investir en faveur de la transition écologique et à consacrer des moyens conséquents pour faire face aux défis sociaux qu'elles doivent affronter, la sous-compensation par l'Etat de leurs dépenses, l'absence de dispositifs suffisamment puissants de rééquilibrage des écarts de richesse entre collectivités, et une conjoncture économique dégradée, ont entraîné une détérioration de la santé financière des collectivités au niveau national.

L'exemple emblématique de la tendance actuelle est la baisse de l'enveloppe financière dédiée au Fonds vert, dispositif destiné à financer l'accélération de la transition écologique dans les territoires, passant de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard en 2025 (PLF 2025 proposé par le gouvernement). L'avenir des financements par l'Etat est incertain dans le contexte budgétaire actuel.

L'inflation décélère pour atteindre 1,5 % en septembre 2024. C'est la première fois depuis trois ans que l'inflation française repasse sous la barre des 2%. Selon les prévisions du Gouvernement, l'inflation devrait atteindre 2,1 % en moyenne sur l'année 2024 avant de poursuivre sa décrue en 2025 (1,8 %).

### Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

---

## DES ANNEES 2023 ET 2024 DEJA DIFFICILES POUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Les prévisions macro-économiques de Gouvernement pour les années 2023 et 2024 se sont avérées particulièrement optimistes, guidées par une volonté d'affichage d'une trajectoire de réduction du déficit public rapide. Toutefois, la réalité des résultats budgétaires a engendré un important déséquilibre pour les finances publiques, révélant une forte surévaluation des recettes fiscales. Même si ce déséquilibre concerne avant tout les finances de l'Etat, la dégradation des recettes fiscales touche également les collectivités territoriales pour qui elles représentent une part importante des ressources financières, notamment les départements et les régions qui reçoivent une part de la TVA.

La France est entrée dans l'année 2024 avec un état des finances publiques parmi les plus dégradées de la zone euro. Il est nécessaire de noter que, selon le niveau de strate, les collectivités ne sont pas impactées de la même manière. Ainsi, le bloc communal a mieux absorbé le choc – du fait de ressources non liées à la conjoncture et d'un levier fiscal – tandis que les Départements et les Régions ont souffert d'une forte dégradation de leur situation.

### UNE ANNEE 2025 QUI SERA MARQUEE PAR UNE ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE L'ETAT PLUS AUSTERITAIRE

Les orientations du Gouvernement pour trouver 60 milliards d'euros sur deux axes – une suppression de la CVAE et une réduction des crédits alloués à l'enveloppe de 40 milliards d'euros d'investissement des collectivités – risquent de générer des tensions.

2025 s'annonce comme une année difficile pour les finances publiques et surtout pour les collectivités territoriales les plus fragiles. L'austérité budgétaire de l'État risque d'affaiblir davantage ces acteurs, déjà grandement impactés en 2023 et 2024 dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint et incertain.

Pourtant, les collectivités ne sont pas responsables de la situation actuelle des finances publiques. La part des administrations publiques locales dans la dette publique est stable depuis plus de trente ans (entre 8 et 10 % du PIB) tandis que celles des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques centrales augmentent.

A travers son PLF pour 2025 présenté à l'Assemblée nationale le 10 octobre, le Gouvernement a prévu une baisse de 6,5 milliards d'euros des recettes fiscales et fonds dédiés aux collectivités : baisse d'1,5 milliard du fonds vert, obligation de mise en réserve de crédits via un mécanisme d'épargne forcé représentant 3 milliards d'euros, rabet de 1,2 milliard sur la dynamique de la TVA, réduction de 2 % du taux de remboursement de la TVA via le FCTVA représentant 800 millions d'euros de perte de recettes pour les collectivités, stabilité de l'enveloppe de DGF. Le PLFSS y ajoute une forte augmentation des cotisations CNRACL, qui représente une dépense supplémentaire d'1,3 milliard d'euros pour les employeurs territoriaux. La censure du Gouvernement Barnier laisse les collectivités territoriales dans l'incertitude quant aux perspectives 2025.

Le 5 février 2025, le Premier Ministre a engagé la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale (article 49.3 de la Constitution) pour faire adopter sans vote le PLF et

le PLFSS. Parmi les principales mesures pour les collectivités, notons le maintien du taux et du périmètre du FCTVA, la hausse de 3 points du taux de la CNRACL, et une baisse du fonds vert moins que prévu initialement.

**EN DEPIT DE CE CONTEXTE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JOVINIEN CONSERVE UNE AMBITION FORTE QUI S'ARTICULE AUTOUR DES DIFFERENTES ACTIONS ENGAGEES ET A VENIR**

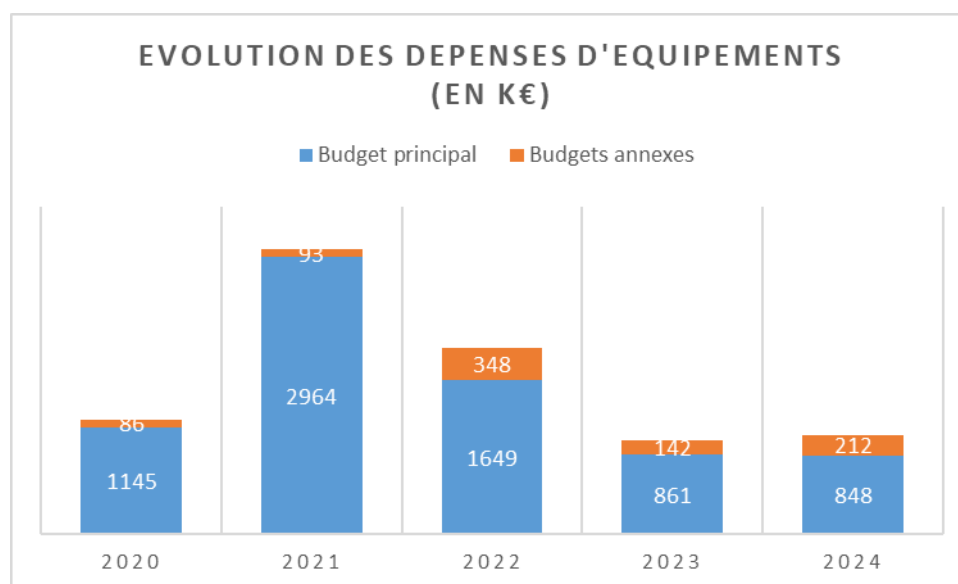
C'est dans ce contexte que se construit le budget 2025, en tenant compte de l'impératif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'incertitude des ressources émanant de l'Etat.

L'objectif est de préserver une épargne et une capacité d'autofinancement pour permettre la mise en œuvre des différents projets pour cette année et les années futures. Les taux de fiscalité resteront inchangés.

## 2. EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS

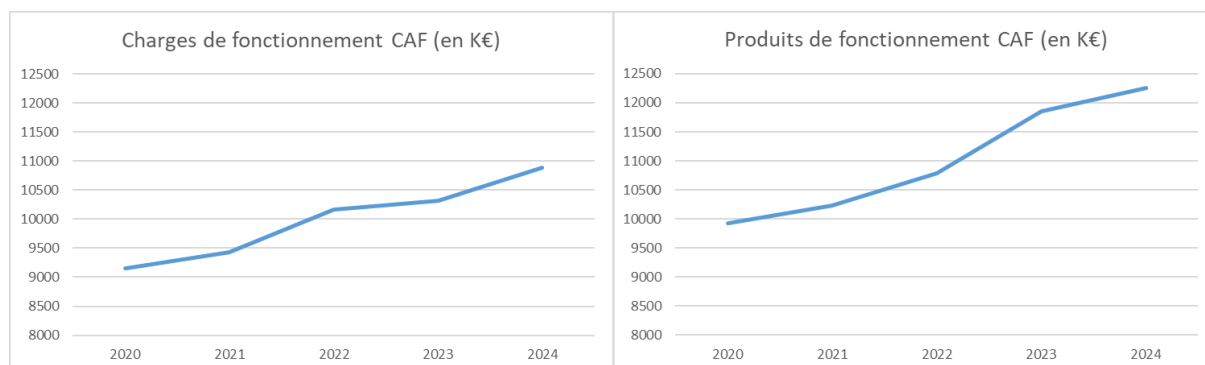
En 2024, les dépenses d'équipements (dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts et hors opérations d'ordre) sont à un niveau de 848 K€ sur le budget principal et de 212 K€ sur les budget annexes.

Pour l'année 2025, l'enveloppe des dépenses d'investissement devra permettre de garder des ratios de saine gestion et conserver une bonne capacité d'autofinancement pour les années à venir.



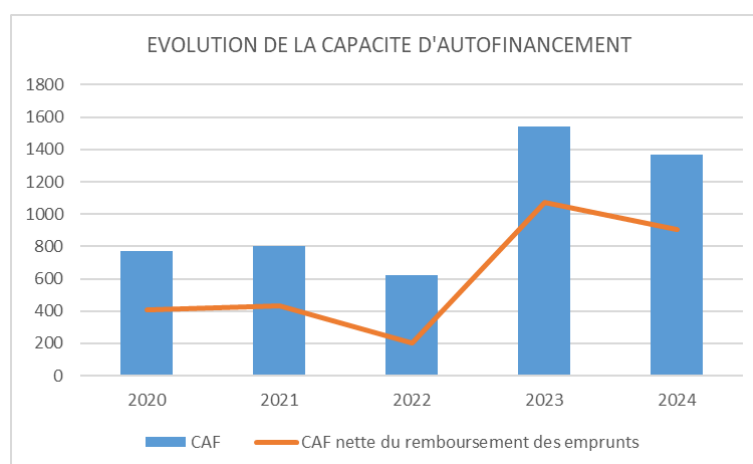
Les investissements en faveur de la transition écologique gardent une place de premier plan parmi les dépenses d'équipement comme en attestera le budget 2025 qui contiendra une présentation selon l'outil « budget vert ». En effet, pour la première fois, la communauté de communes du Jovinien élabore un budget vert basé sur la méthodologie de référence I4CE4. Cette dernière permet de classer les lignes budgétaires de dépenses selon 5 catégories : très favorables, favorables, neutres, défavorables, et indéfinis/à approfondir.

### 3. UNE BONNE TRAJECTOIRE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT MALGRE LE CONTEXTE INFLATIONNISTE



De 2020 à 2024, la section de fonctionnement du budget principal voit une évolution de ses dépenses et de ses recettes suivre une bonne trajectoire. Bien que les dépenses décaissables augmentent de 19 % sur ces 5 années, les recettes encaissables augmentent quant à elles de 24 %.

La hausse des dépenses est essentiellement due aux dépenses de personnel (cf. partie 2, notamment compensée via des financements ou des refacturations). L'inflation sur la période a été de 15 % : la collectivité fut durement impactée par les dépenses énergétiques comme l'ont été toutes les collectivités territoriales au niveau national mais les services ont réussi à contenir l'inflation sur les autres achats, ce qui a permis d'avoir une évolution contenue des dépenses. Cette résilience permet de maintenir une capacité d'autofinancement à un bon niveau.



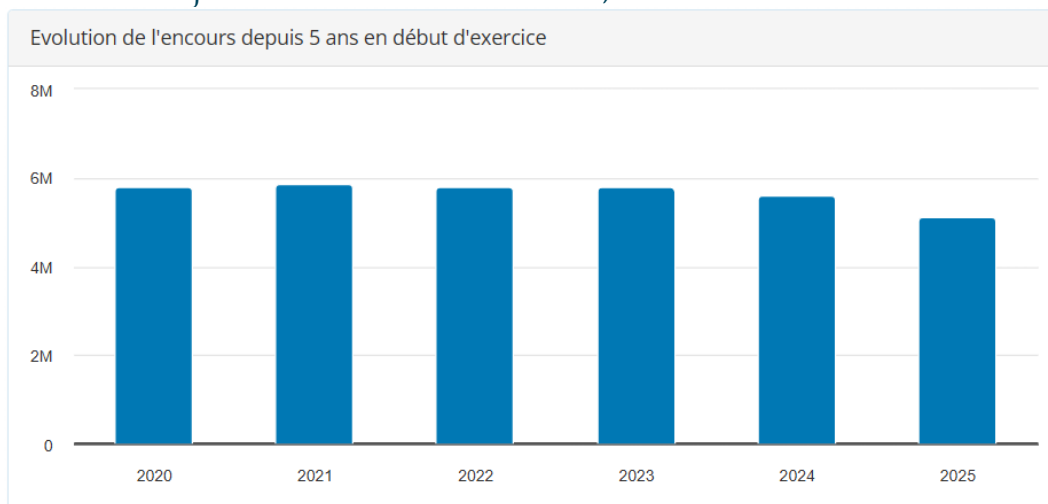
La capacité d'autofinancement (CAF) de la communauté de communes du Jovinien a atteint un montant de 1,54 M€ en 2023. Dans l'attente de la clôture définitive des comptes 2024, la CAF devrait s'établir à un montant de 1,36 M€.

La CAF nette, après remboursement du capital des emprunts, s'établirait ainsi à un montant de 905 K€. Ainsi, depuis le début du mandat, l'évolution de la CAF est favorable, ce qui permet à la collectivité de garder toute ses marges de manœuvre pour ses différents projets.

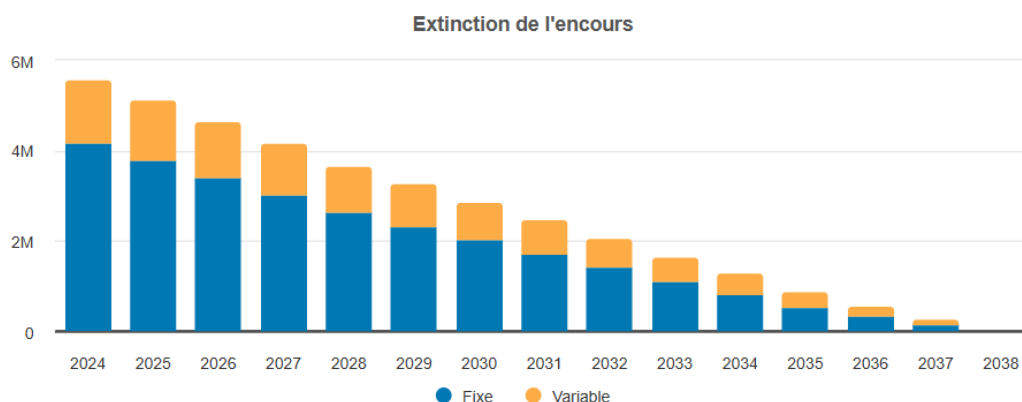
## 4. UN ENDETTEMENT SOUTENABLE

### LE BUDGET PRINCIPAL

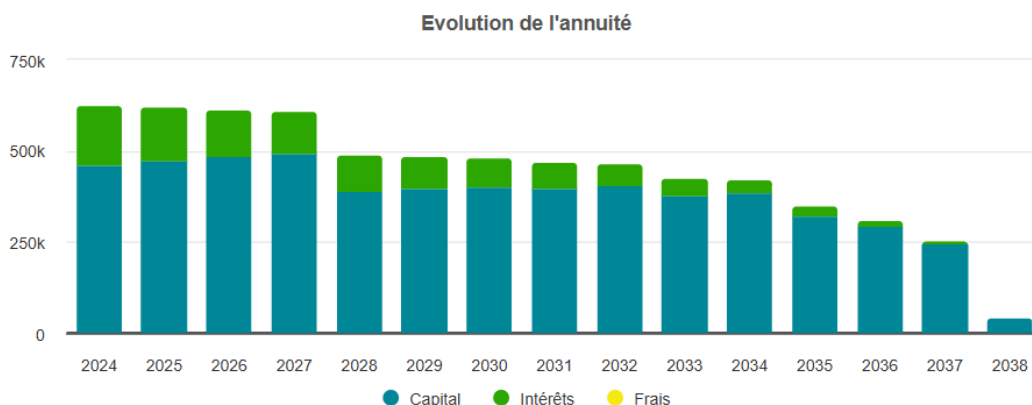
Depuis le début du mandat, l'encours de la dette a diminué de 11,7 % sur le budget principal pour atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 un montant de 5,12 M€.



L'encours de dettes est relativement récent : 91 % des emprunts ont une durée de vie située entre 5 et 10 ans, 9 % seront remboursé d'ici là. C'est en 2028 que la réduction du remboursement de la dette sera la plus significative avec une réduction de 118 K€.

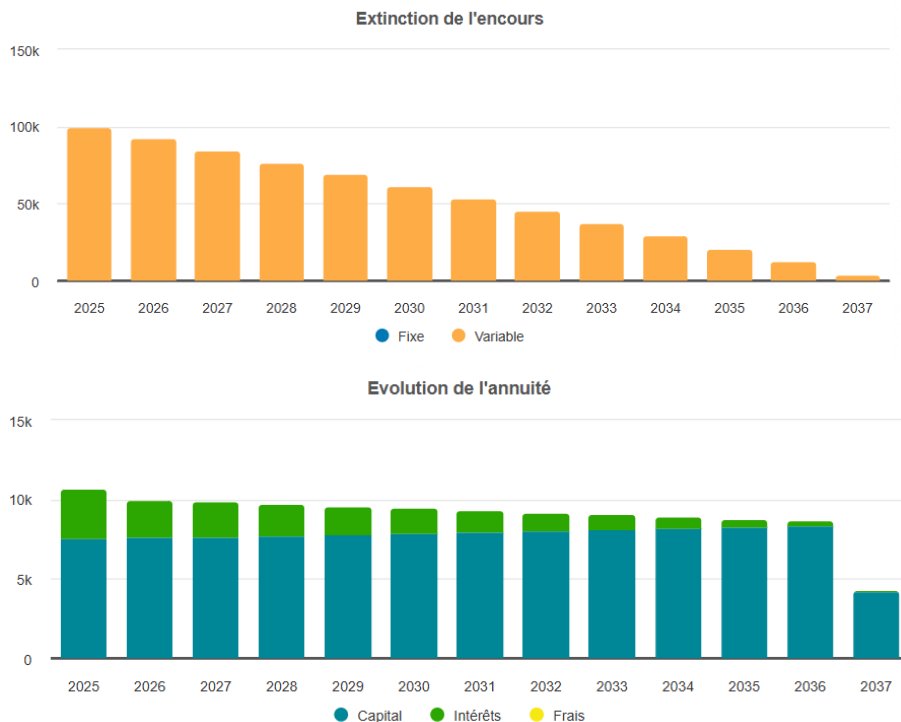


Les prêts à taux variable sont indexés sur le livret A



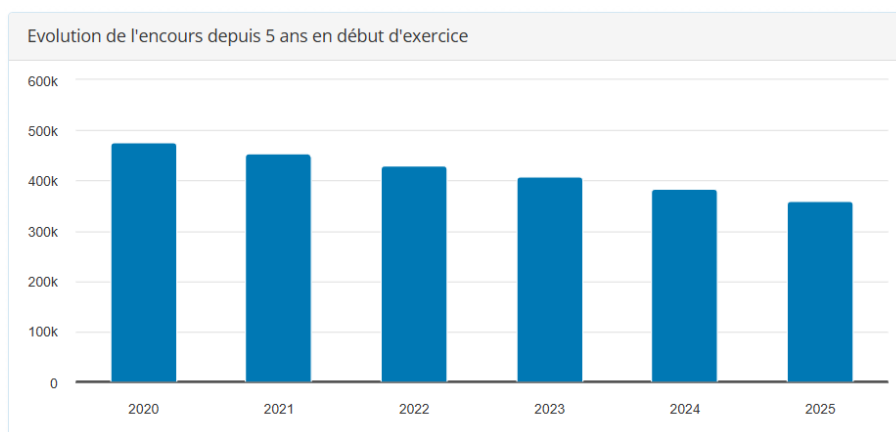
## LE BUDGET PISCINE

L'encours de dettes du budget piscine est de 99,7 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et l'annuité de remboursement est de 10 725 € en 2025. L'index est le livret A.



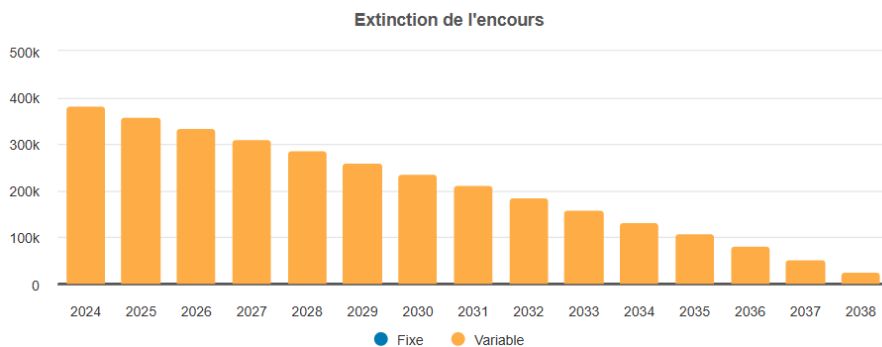
## LE BUDGET DECHETS

L'encours de dette du budget des déchets est d'un montant de 360 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Depuis l'exercice 2020, la baisse de l'endettement est de 24,5 %.





Bien que l'encours de dettes soit appelé à continuer de baisser sur les prochaines années, les montants de remboursement de la dette ne sont pas significatifs dans l'équilibre général du budget des déchets : les économies ne seront donc pas impactantes (de 35,6 K€ en 2025, l'annuité passera de 33 K€ à 31 K€ de 2026 à 2031). L'index est le livret A.



## LE BUDGET ZAE

L'encours de dettes du budget ZAE est d'un montant de 220,5 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'annuité est de 22 K€ par an.

La question du recours à l'emprunt sur ce budget se posera en fonction des orientations qui seront prises après l'étude de faisabilité de l'implantation d'une ZAE à Sépeaux-Saint-Romain.

